

AVIS À LA BATELLERIE

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation N° 2015-59 du 30 mars 2015

LOT AVAL

Cahors, le 21 octobre 2024

Objet : Fermetures d'écluses

n° : DDT46/2024/11

Suite au décrochement des dromes des écluses d'ORGUEIL, TOUZAC, PUY-L'EVEQUE et CAMPSTIER

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME

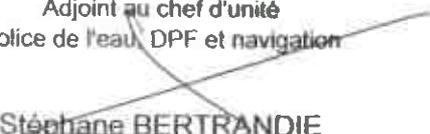
[les usagers de la rivière Lot]

de la FERMETURE DES ÉCUSES DE

- ORGUEIL
- TOUZAC
- PUY-L'EVEQUE
- CAMPSTIER

Date limite de l'avis à la batellerie : Jusqu'à nouvel avis

Adjoint au chef d'unité
Police de l'eau, DPF et navigation


Stéphanie BERTRANDIE



Direction départementale des territoires du Lot
Service Eau, Forêt, Environnement / police de la
navigation
127, quai Cavaignac - 46009 Cahors Cedex
ddt-sefe@lot.gouv.fr / Tél : 05 65 23 60 60



En cas d'incident sur les infrastructures,
Conseil Départemental du Lot
Service navigation
dia@lot.fr / Tél (astreinte) : 06 10 49 20 25